



FR

**COMMISSION PRÉPARATOIRE POUR
L'ÉTABLISSEMENT DU REGISTRE INTERNATIONAL
POUR LES MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MAC
CONFORMÉMENT AU PROTOCOLE MAC**

UNIDROIT 2022
MACPC/5/Doc. 3
Original: anglais
octobre 2022

Cinquième session (hybride)
22-23 novembre 2022

ACTUALISATION DE LA MISE EN ŒUVRE ET CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RATIFICATION

Introduction

1. Le présent document fournit une actualisation sur la mise en œuvre du Protocole MAC dans les États et recommande à la Commission préparatoire d'envisager la création d'un Groupe de travail sur la Ratification du Protocole MAC.

Historique

2. Le Protocole MAC entrera en vigueur lorsque les trois conditions suivantes seront réunies:

- un Registre international doit être établi et devenir opérationnel.
- une Autorité de surveillance du Registre international doit être nommée.
- cinq États doivent ratifier le Protocole ¹.

3. En octobre 2022, cinq États (la République du Congo, la République de Gambie, la République du Paraguay, la République fédérale du Nigeria et les États-Unis d'Amérique) et une Organisation régionale d'intégration économique (l'Union européenne) ont signé le traité. La République du Congo, la République de Gambie, la République du Paraguay et la République fédérale du Nigeria ont signé le Protocole lors de la Conférence diplomatique du 22 novembre 2019. Les États-Unis d'Amérique ont signé le Protocole MAC le 1^{er} octobre 2020 lors d'une cérémonie tenue au siège d'UNIDROIT à Rome. L'Union européenne a signé le Protocole MAC le 20 septembre 2022.

Stratégie de mise en œuvre

4. La majorité des ressources du Secrétariat consacrées au Protocole MAC sont nécessaires pour soutenir le fonctionnement de la Commission préparatoire, et en particulier pour soutenir la sélection d'un Conservateur (Groupe de travail sur le Conservateur et le Comité d'évaluation) et la nomination d'une Autorité de surveillance (le Comité *ad hoc* du Conseil de Direction d'UNIDROIT).

¹ La nomination d'une Autorité de surveillance est une exigence administrative, tandis que la certification que le Registre est pleinement opérationnel et les cinq ratifications sont des exigences formelles en vertu de l'article XXV du Protocole.

Dans la mesure du possible, le Secrétariat travaille également sur des initiatives visant à mettre en œuvre le Protocole MAC dans les États.

5. Afin de s'assurer que ses ressources limitées soient allouées de manière efficace, la stratégie de mise en œuvre d'UNIDROIT est guidée par quatre principes:

- a. **Coopération:** UNIDROIT travaille en étroite collaboration avec le Groupe de travail MAC, les organisations internationales et les États membres qui le soutiennent pour promouvoir et mettre en œuvre le Protocole MAC.
- b. **Hiérarchisation efficace des priorités:** UNIDROIT concentre ses ressources limitées d'assistance technique sur les États qui sont les mieux placés pour ratifier le Protocole MAC dans les 24 prochains mois. L'évaluation de la capacité des États à ratifier le Protocole MAC repose sur des facteurs économiques, institutionnels et politiques.
- c. **Engagement régional:** UNIDROIT utilise les forums internationaux et régionaux pour promouvoir largement le Protocole MAC et faire de cet instrument un outil d'intégration commerciale et financière internationale et régionale (par exemple, l'UE, l'APEC).
- c. **Messages d'impact ciblés:** UNIDROIT adapte son message concernant les impacts bénéfiques du Protocole MAC en fonction du public visé. Si le traité traite principalement des questions d'accès au crédit, il est également un outil qui renforce l'état de droit international, la coopération internationale, le commerce, le développement, la sécurité alimentaire, soutient l'inclusion financière et combat le changement climatique.

Actualisation de la mise en œuvre 2022

6. En 2022, UNIDROIT a entrepris les initiatives suivantes pour promouvoir et mettre en œuvre le Protocole MAC:

- i. Présentation de la manière dont la Convention du Cap et le Protocole MAC pourraient soutenir la mission principale de la Banque asiatique d'infrastructure et d'investissement (AIIB) au Département juridique de l'AIIB (en ligne, janvier 2022).
- ii. Présentation sur les avantages du Protocole MAC pour l'Union européenne au Groupe de travail de l'Union européenne sur les questions de droit civil (Bruxelles, janvier 2022).
- iii. Présentation du Protocole MAC lors d'un atelier de l'APEC sur la modernisation des régimes juridiques des opérations garanties dans les économies de l'APEC (Japon, mai 2022).
- iv. Présentation du Protocole MAC en tant qu'outil de développement économique en Afrique à un groupe d'experts juridiques africains dans le cadre de l'Université d'été d'UNIDROIT (Rome, juin 2022).
- v. Discussion sur le Protocole MAC lors de la Conférence académique de la Convention du Cap (Cambridge, septembre 2022).
- vi. Discussion concernant la coordination de la mise en œuvre du Protocole MAC lors de la 5^{ème} Conférence de coordination des opérations garanties (Rome, octobre 2022).
- vii. Présentation du Protocole MAC lors du Sommet de droit international privé Asie-Pacifique (Hong Kong, novembre 2022).

- viii. Présentation de la manière dont la Convention du Cap et le Protocole MAC pourraient soutenir le programme de travail de la Banque asiatique de développement (BAD) lors d'une conférence consacrée au secteur bancaire (Manille, novembre 2022).
- ix. Assistance bilatérale aux États travaillant à la mise en œuvre du Protocole MAC (Cameroun, Espagne, Inde, Indonésie, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Maurice, Ouzbékistan, Pakistan et Ukraine).
- x. Réunions trimestrielles virtuelles avec le Groupe de travail MAC (en ligne).

Création d'un Groupe de travail MAC sur la Ratification (GTR)

7. En raison principalement des perturbations mondiales causées par la pandémie de COVID-19, les progrès réalisés en vue d'atteindre cinq ratifications ont été insuffisants. En conséquence, pour assurer l'entrée en vigueur du Protocole MAC dans les meilleurs délais, il est essentiel qu'au cours des 24 prochains mois, UNIDROIT, les États membres qui le soutiennent et le secteur privé travaillent ensemble pour promouvoir intensivement la ratification et la mise en œuvre du Protocole MAC.

8. Afin de renforcer les efforts de promotion et de mise en œuvre du Protocole MAC, la Commission préparatoire est invitée à envisager la création d'un Groupe de travail sur la Ratification (GTR) du Protocole MAC. Le concept d'établissement d'un GTR MAC est basé sur la création d'un Groupe de travail sur la Ratification du Protocole ferroviaire au Luxembourg en 2014 pour soutenir la mise en œuvre du Protocole ferroviaire.

9. Le GTR serait un groupe informel de parties prenantes intéressées qui se réunirait régulièrement pour coordonner la stratégie et les initiatives visant à promouvoir et à mettre en œuvre le Protocole MAC. Le GTR serait composé:

- a. d'États membres qui apportent leur soutien
- b. d'Organisations internationales intergouvernementales et non-gouvernementales de soutien
- c. du Groupe de travail MAC (parties prenantes du secteur privé)
- d. du Conservateur du Registre international pour les matériels d'équipements MAC (une fois nommé)
- e. de l'Autorité de surveillance (une fois nommée)
- f. du Secrétariat d'UNIDROIT

10. La participation au GTR ne serait que sur une base volontaire et sans aucune obligation financière pour les membres. Le GTR se réunirait virtuellement sur une base trimestrielle et fonctionnerait de manière informelle pour éviter de créer une charge administrative supplémentaire. Les principaux objectifs de la RTF seraient les suivants:

- a. Développer différentes stratégies et initiatives pour la promotion et la mise en œuvre du Protocole MAC.
- b. Maintenir un tableau de suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Protocole MAC dans les différents pays.

- c. Coordonner les efforts et les ressources pour promouvoir et mettre en œuvre le Protocole MAC.
- d. Organiser des événements pour promouvoir et mettre en œuvre le Protocole MAC.
- e. Élaborer des stratégies, des documents et du matériel de marketing pour promouvoir le Protocole MAC.

11. Si la Commission préparatoire décide de créer un Groupe de travail sur la Ratification du Protocole MAC, le Secrétariat d'UNIDROIT pourrait envoyer des invitations aux parties intéressées dans l'intention de tenir la première réunion virtuellement au premier trimestre 2023.